



Faits saillants

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
50	membres du personnel (emplois supérieurs, réguliers, occasionnels) répartis entre les bureaux de Québec et de Montréal
5,4 M\$	dépenses de l'organisme au 31 mars 2024
2 611	plaintes reçues au cours de la dernière année
867	conciliations décrétées au cours de la dernière année
169	enquêtes décrétées au cours de la dernière année
93	policiers ou autres agents de la paix ayant été cités à comparaître devant le Tribunal administratif de déontologie policière au cours de la dernière année

Une accessibilité simplifiée aux services

- Aménagement de deux postes informatiques au sein des bureaux de Montréal et de Québec permettant au citoyen de déposer sa plainte avec le soutien d'un membre du personnel du Commissaire.
- Assistance, par un préposé aux renseignements, au citoyen qui désire déposer sa plainte par téléphone.
- Communication accrue avec la clientèle en suivi du dépôt de la plainte dans la volonté d'humaniser les contacts et rassurer la clientèle.
- Mise en ligne d'une vidéo explicative sur la conciliation afin de démystifier cette étape du processus déontologique et mieux situer la clientèle sur les objectifs sous-jacents.

Le développement de partenariats essentiels

- La création d'un réseau de répondants de la société civile, des organisations policières, des constables spéciaux et des agents de protection de la faune dont l'objectif est d'assurer la conduite efficace du processus déontologique et le développement de matériel de prévention crédible et fiable aux yeux de ceux à qui il est destiné.
- L'organisation et la tenue de 4 rencontres visant le lancement officiel du Programme du Commissaire en matière de prévention.

- La participation au développement de capsules Web relatives au profilage racial et social à la suite d'un partenariat historique entre le ministère de la Sécurité publique, l'École nationale de police du Québec, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et le Commissaire en vue de soutenir les policiers dans leurs interactions avec les personnes issues de la diversité.
- Le codéveloppement d'un outil de référence en sécurité publique autochtone promu et diffusé auprès de nombreux partenaires visant à mieux rejoindre cette clientèle.

Une amélioration de la performance organisationnelle

- Diminution de 27 % du nombre de plaintes en attente de traitement à l'analyse préliminaire.
- Augmentation significative des interactions avec les plaignants à l'étape de l'analyse préliminaire pour une meilleure compréhension de la plainte et l'humanisation du processus.
- Augmentation de 14 % du nombre de plaintes traitées par rapport à l'année précédente.
- Augmentation de 34 % du nombre de séances de conciliation par rapport à l'exercice précédent.
- 78 % de taux de succès à l'issue de la conciliation.
- Diminution du délai d'enquête (sans enquête criminelle en parallèle) de 36 % par rapport à l'an passé passant ainsi de 220 jours à 141 jours.
- Augmentation de 26 % du nombre de dossiers analysés par la direction des services juridiques par rapport à l'exercice précédent faisant ainsi passer le nombre de dossiers analysés de 119 à 153.
- Accompagnement d'une centaine de plaignants des communautés autochtones mené par l'agent de liaison autochtone afin de soutenir cette clientèle dans le processus déontologique.

La préparation à la mise en œuvre de grands changements

- L'élaboration d'une trousse d'accompagnement destinée aux partenaires de la société civile et aux agents de la paix visant à les informer des changements apportés au processus de déontologie policière.
- L'établissement d'une procédure pour le dépôt d'un signalement et d'un signalement anonyme.
- La création d'un formulaire en ligne pour le dépôt d'un signalement.
- La formation des équipes du Commissaire sur les enjeux de profilage racial et social et la discrimination sous toutes ses formes.

